

BRIGADE VERTE Ruralité

# Les gardes champêtres veulent plus de prérogatives

**Les gardes champêtres vont proposer une série d'amendements à la loi « Sécurité globale » afin d'obtenir des avancées concernant le statut de leur profession. Parmi celles-ci figure la possibilité d'utiliser des caméras fixes et mobiles, ou celle d'effectuer des dépistages d'alcool.**

La proposition de loi relative à la « Sécurité globale » a été examinée le mercredi 4 novembre dernier en commission des lois à l'Assemblée nationale. Si certaines des dispositions contenues dans ce texte continuent de susciter la polémique, les gardes champêtres y voient une occasion d'obtenir certaines avancées de leur statut qui permettraient selon eux de faciliter leur travail au quotidien. La direction de la Brigade verte du Haut-Rhin, en lien avec la Fédération nationale des gardes champêtres, a ainsi sollicité les parlementaires du département afin qu'ils soutiennent une série d'amendements qui seraient intégrés au texte ultérieurement débattu au Sénat.

« Le texte de la commission comporte un certain nombre de dispositions bénéficiant aux agents de police municipale ainsi qu'au secteur

de la sécurité privée et aux forces de sécurité intérieure », explique la directrice de la Brigade verte du Haut-Rhin, Sylviane Peter. « Cependant, aucune des dispositions ne concerne les gardes champêtres, qui sont particulièrement présents dans notre département et qui sont des acteurs de la sécurité à part entière, ce qui est regrettable. »

## Mise en fourrière de véhicules

Les amendements proposés couvrent plusieurs domaines de compétence, concernant par exemple l'utilisation de caméras fixes et mobiles, afin de lutter contre les atteintes aux propriétés rurales et forestières. « L'usage de caméras piéton apporterait une plus grande sécurité pour nos agents », estime la directrice. « Quant aux caméras fixes, elles nous faciliteraient grandement la vie dans les cas de dépôts sauvages, par exemple. » L'utilisation de pièges photographiques reste en effet problématique pour les gardes champêtres qui, lors d'une procédure, ne peuvent pas mettre en avant les preuves récoltées par ce biais.

Les gardes champêtres demandent également de pouvoir relever l'identité des contrevenants pour dresser les procès-verbaux concer-



Les gardes champêtres estiment être les oubliés de la future loi relative à la « Sécurité globale ».

Photo L'Alsace/Stéphane CARDIA

nant des contraventions aux arrêtés de police du maire, des contraventions au Code de la route que la loi et les règlements les autorisent à verbaliser, ou des contraventions qu'ils peuvent constater en vertu d'une disposition législative expresse.

Autre demande formulée par les gardes champêtres, celle de pouvoir procéder eux-mêmes à des dé-

piestages d'alcool lors de contrôles effectués par les agents habilités à constater les contraventions au Code de la route. « Nous sommes parfois confrontés à des personnes manifestement alcoolisées, mais nous ne pouvons pas procéder à des tests. Nous sommes obligés de faire appel aux gendarmes pour cela. Cela nous simplifierait grandement le

travail de pouvoir faire le faire nous-mêmes », explique la directrice.

Dans la même veine, les gardes champêtres demandent également la possibilité de procéder à la mise en fourrière de véhicules gênants : « Aujourd'hui, nous ne pouvons tout simplement pas le faire et nous sommes, là encore, obligés de faire appel aux gendarmes », indique

Sylviane Peter. « Quand un maire nous appelle pour un problème de voiture ventouse, par exemple, ça nous aiderait grandement de pouvoir le régler directement. »

## Un code de déontologie

Dans un autre registre, les agents de la Brigade verte demandent également le droit de pouvoir mettre fin aux souffrances d'un animal mortellement blessé ou d'abattre un animal dangereux. « Nous voudrions aussi donner un cadre à la distinction visuelle et technique de nos équipements, concernant la carte professionnelle, la signalisation des véhicules de service, ou encore la tenue », ajoute la directrice, qui plaide également pour la création d'un code de déontologie propre aux gardes champêtres.

Pour nous, l'intérêt de ces amendements est d'être moins tributaires d'autres forces de police pour exercer nos missions au quotidien », commente Sylviane Peter, pour qui « la Brigade verte a toute sa place dans la ruralité ». Ces propositions d'amendements devraient être examinées par l'Assemblée nationale en séance plénière à partir du 17 novembre prochain.

Stéphane CARDIA

NUCLÉAIRE Fessenheim

## Les crédits pour indemniser EDF approuvés par les députés

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, dans la nuit de mardi à mercredi, le quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020. Ce dernier comprend notamment 300 millions d'euros destinés à financer « le paiement en une fois de l'indemnité due au titre de la fermeture de la centrale (nucléaire) de Fessenheim ».

L'État, qui avait déjà provisionné 77 millions d'euros dans son projet de loi de finances initial pour 2020, devait verser au total 377 millions à EDF avant la fin de l'année. À cette part fixe s'ajoutera ultérieurement une part variable, correspondant aux « bénéfices qu'aurait apportés les volumes de production



La centrale nucléaire de Fessenheim est définitivement arrêtée depuis juin dernier.

Photo L'Alsace/Thierry GACHON

futurs, fixés en référence à la production passée de la centrale de Fessenheim, jusqu'en 2041 » (L'Alsace de mardi).

O. Br.

POLLUTION Strasbourg

## Des nanoparticules dans l'organisme des enfants

À en croire le médecin Thomas Bourdrel, membre du collectif Strasbourg Respirer et spécialiste des effets délétères de la pollution de l'air sur la santé, c'est la première fois qu'une telle étude est réalisée en France. L'équipe du professeur d'épidémiologie environnementale Tim Nawrot, de l'université de Hasselt, en Belgique, a testé en février une vingtaine d'enfants strasbourgeois pour estimer la présence de nanoparticules toxiques dans leurs urines. Et le résultat fait froid dans le dos ! Non seulement ces nanoparticules (ou particules fines) sont présentes en masse dans leurs organismes, mais elles se chiffrent en millions, avec un minimum de 1 million par millilitre d'urine, et des taux jusqu'à 45 % supérieurs à proximité immédiate des grands axes routiers. « Plus les enfants vivent près des autoroutes, plus ils sont contaminés », résume le Dr Thomas Bourdrel, qui rappelle que les véhicules diesel sont la prin-

cipale source d'émission de particules – avec le chauffage au bois, le charbon et les industries de type incinération et papeterie.

« Ces particules sont des particules de combustion, composées de carbone pur (black carbone) au centre et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de métaux à la surface », précise-t-il. Ce sont les particules les plus toxiques, du fait de leur composition et leur taille infime (moins d'un micromètre), qui leur permet de franchir toutes les barrières – et de s'insinuer dans les organes. « Elles sont très nocives et augmentent considérablement les risques de cancers et de maladies respiratoires et cardio-vasculaires », insiste le médecin, qui compte sur la mise en place de la zone à faibles émissions à Strasbourg et l'action des pouvoirs publics pour faire baisser les taux dans l'atmosphère, au nom de la santé publique.

V. W.

GÉOTHERMIE Vendenheim-Reichstett

## La terre continue à trembler

La terre continue à trembler autour de la centrale de Fonroche Géothermie à Vendenheim-Reichstett. Un nouveau séisme a été enregistré ce mercredi matin, renforcé un peu plus l'inquiétude des habitants de l'agglomération.

Les spécialistes s'y attendaient : la séquence de microséismes provoquée par les tests d'injection réalisés sur le site de géothermie profonde les 28 et 29 octobre se poursuit. Une nouvelle secousse, d'une intensité de 2,4 sur l'échelle de Richter, a été mesurée ce mercredi matin à 7 h 36 par le Réseau national de surveillance sismique (ReNaSS). Elle a été ressentie dans le nord de Strasbourg, notamment par les habitants de Geudertheim et de Kilstett.

## Dix secousses en deux semaines

Ce petit tremblement de terre est la dixième en deux semaines, après une première série de cinq secousses d'une magnitude de 1,1 à 2,7 qui s'est produite les 28 et 29 octobre, et qui a entraîné l'arrêt immédiat des tests d'injection et la mise en sommeil de la centrale. Mais la terre ne s'est pas arrêtée de trembler pour autant. Depuis lors, cinq nouveaux événements ont été enregistrés les 30 octobre (d'une intensité de 1,3), 5 et 8 novembre (2,2), 9 novembre (1,8) et donc ce mercredi.

Cet épisode n'a pas vraiment surpris les services de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) du Grand Est. « Lors des phases de test, la géothermie profonde génère systématiquement de la sismicité, a expliqué Marc Litzenger, responsable du suivi des installations minières, mardi.



La centrale de Fonroche Géothermie est en sommeil en attendant le résultat de nouvelles analyses. Photo DNA

La technologie qui est déployée à Reichstett-Vendenheim consiste à puiser l'eau très chaude présente à 5 000 m de profondeur pour en extraire les calories puis à la réinjecter dans le sous-sol. Pour cela, il faut créer une circulation de l'eau entre deux puits, distants de 1 km à leur base, à travers des failles naturelles. Lors des premières injections, des mouvements des roches souterraines, en principe imperceptibles en surface, peuvent se produire. Or, là, ils ont généré des secousses d'une intensité supérieure à 2 sur l'échelle de Richter, soit le seuil fixé par la préfecture pour interrompre les opérations.

## L'opérateur évoque un « ajustement de la roche »

Depuis, il se produirait « un ajustement de la roche », explique Fonroche Géothermie dans un communiqué. Ces mouvements souterrains peuvent s'étaler sur une période de quinze, a précisé Marc Litzenger. Il n'est donc pas exclu que de nouveaux microséismes se produisent dans les jours à venir.

Cette succession de secousses « interpelle et inquiète à juste titre les habitants de nos communes », ont réagi mardi les maires de Reichstett, La Wantzenau et Vendenheim, qui demandent « une information claire de la part des acteurs décideurs sur l'avenir de ce site ». Et notamment de l'État qui, rappellent les maires de Reichstett et Vendenheim, a accordé à Fonroche l'autorisation d'exploiter ce site en dépit des avis défavorables des deux conseils municipaux.

« Les inquiétudes des habitants restent les mêmes qu'à l'automne dernier », lorsque s'était produit un premier séisme d'une intensité de 3,2, constate aussi la députée européenne Fabienne Keller dans un courrier adressé à la présidente de l'eurométropole de Strasbourg Pia Imbs. « La géothermie est une ressource d'avenir. Son exploitation est légitime et peut répondre à de nombreux besoins en chaleur sur notre territoire. Mais cela ne peut pas se faire sans prendre en compte

l'ensemble des risques que les forages peuvent représenter. »

## Un arrêt définitif du site ?

Ce sont ces risques que les services de l'État ont demandé à des sismologues, des géologues et des spécialistes de la géothermie d'examiner. En attendant leurs conclusions, la centrale restera en sommeil. L'hypothèse d'un arrêt définitif est désormais clairement sur la table. « Si les éléments ne sont pas suffisants pour être sûrs que le site peut reprendre en toute sécurité, il ne reprendra pas », a assuré mardi soir Yves Séguy, le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin. Or l'eurométropole de Strasbourg comptait sur cette technologie – qu'ES Géothermie est également en train de déployer à Illkirch – pour atteindre en 2050 l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables. Si on devait en arriver là, il lui faudrait sans doute revoir sa copie.

Odiel WEISS